

## District de la Corrèze

### Siège social :

35 Rue Léon Branchet  
19100 BRIVE

### Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.  
Fax : 05.55.17.74.09.

### Site :

<http://foot19.fff.fr>

### E-mail :

[district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)

### Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :  
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00  
Vendredi :  
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00  
Samedi :  
9 H 00 . 12 H 00

## Agenda

**Commission des Finances :** Vendredi  
16 Novembre 2018 à 16 H 00

**Commissions Gestion des  
Compétitions Séniors et des  
Compétitions Jeunes :** Vendredi 16  
Novembre 2018 à 18 H 30



## Sommaire

Infos.....p 1  
La Vie du District ò ò ò ò ò .. ò ò ..p 2  
Procès verbaux ò ò ò ò ..... ò p 3 à 13  
Partenaires institutionnels ò ..... p 14  
Partenaires privés... ò p 15 . 16 . 17 .  
18 - 19 et 20

# REUNION DE SECTEUR

**LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**  
de 19 H 00 à 21 H 00  
Salle des Fêtes  
à Merlines



## **CONVOCAATION** *Présence obligatoire*

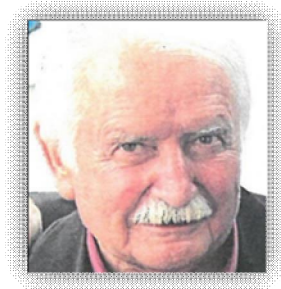
### Ordre du jour :

- Intervention du Président du District (J.F BONNET)
- Intervention sur les thèmes établis par le District
  - a) Carton blanc (H. DUPUY)
  - b) Comparatif tarifs (F. BLANCEY)
  - c) Fonctionnement Commission Technique (G. LENOIR)
- Thèmes clubs (en fonction de la demande des clubs).

**Clubs convoqués :** AS Vitrac/Corrèze . CA Egletons - ES Ussel .  
ES Ligniac . CA Eygurande Merlines . CA Meymac . AL  
Montagnac . Neuvic Futsal . ES Peyrelevade . JS Rosiers  
d'Egletons . US Sornac . AS Turcs Ussel . FC St Angel . RC St  
Exupéry.



# La belle histoire du Football Corrèzien et de ses Dirigeants



## Rencontre avec À À Michel DUPUY

### L'Homme d'un club

« Né en 1929 à Nieul en Charente, j'arrive à Brive en 1931, j'ai grandi dans le quartier de Boyer ».

Comme les garçons de son quartier, Michel tape dans le ballon puis attiré par le Football, il joue dans un club et rejoint en 1947 le club de Boyer fondé en 1940 par Roger NAYRAC entre autres.

« Je vais signer une licence de joueur pour un long bail jusqu'en 1970 où j'occupe le poste de gardien de but. Ensuite, naturellement, je deviens dirigeant et rapidement secrétaire du club jusqu'à sa dissolution ».

### et du District de la Corrèze

Mais sa passion pour le Football et la vie associative est trop grande, aussi va-t-il se présenter aux élections du Comité Directeur du District de Football de la Corrèze en 1968 où il est élu, et siègera dans diverses Commissions avant de devenir Secrétaire Général en 1986, poste qu'il occupera jusqu'en 2004 avant de prendre un peu de recul, mais en continuant de donner un « coup de main » au District, en qualité de Copté chargé de Mission jusqu'en 2016. Sa connaissance des règlements est précieuse pour ses collègues et les clubs qui le sollicitent.

Et puis Michel c'est toujours la gentillesse, agrémenté de son humour naturel !

Il nous dit aussi toujours avec le sourire : « cette expérience m'aura permis de découvrir et d'apprécier tous les serviteurs et bénévoles de ce sport magnifique, avec des personnes passionnées » et de rajouter avec humour : « certains ont pensé que mon dévouement devait être récompensé et à ce titre, j'ai reçu plusieurs distinctions dont la Médaille d'Or de la L.C.O en 1980, Serviteur du Football en 1991, la Médaille Fédérale Or en 1997 et la Plaque Fédérale en 2003 ! ».

Michel a aussi travaillé avec 4 Présidents de District avec qui il entretiendra des rapports amicaux (Jean SALLE . Michel BUGES . René VAN ROKEGHEM et Gérard LENOIR).

« Toutes ces années vouées à ma passion me remplissent de bonheur et je souhaite longue vie au Football Corrèzien ».



## BUREAU D'APPEL

Réunion du 30 Octobre 2018

**Présents** : Mrs ANDRIEU Joël - MERY Dominique - LAFLAQUIERE Luc - PIRON Michel .  
LENOIR Gérard - ARTIGUES Jean-Marc

**Excusés** : Mme BOSSIAN Jacqueline . Mr SCHWALM Hervé.

\*\*\*\*\*

### APPEL des clubs de US DONZENAC et de ES USSAC contre l'évocation de la Commission de Discipline du 18 Octobre 2018.

Personnes présentes :

- Mr Guillaume PAYET (Arbitre)

ASPO BRIVE :

- Mr Tiago SILVA RODRIGUES (Educateur)
- Mr Philippe CONTIE (Président)

US DONZENAC et ES USSAC :

- Mr Florent CHAMINANT (Co-Président Ussac)
- Mr Sébastien BOULLE (Co-Président Donzenac)
- Mr Arnaud LACUVE (Educateur)

La Commission,  
Jugeant en appel,

Pris connaissance de l'appel du club des clubs de US DONZENAC et de ES USSAC contre la Commission de Discipline pour le dire recevable en la forme,

Mr BOULLE prenant la parole en dernier,

Considérant les dires de Mr PAYET réaffirmant ses écrits énoncés dans son rapport rédigé suite à la rencontre U17 ASPO/Entente DONZENAC-USSAC du 13 Octobre 2018, à savoir, qu'il s'est senti menacé à la suite de la délivrance de trois cartons rouges, et qu'il a fait l'objet de propos injurieux, d'attitudes offensantes, blessantes et intimidantes au cours et hors de la rencontre, de la part de nombreux joueurs, parents et éducateurs, qu'il justifie suite à ces faits et comportements l'arrêt de la rencontre avant son terme, qu'il estime plus précisément que le joueur Matteo PUECH a eu des propos injurieux et grossiers à son égard, que le joueur Pierre OLENDER a effectué un tackle par derrière dangereux, qui aurait pu porter atteinte à l'intégrité physique d'un adversaire, que Pierre OLENDER a également eu des propos grossiers envers ce même adversaire, que l'éducateur Arnaud LACUVE s'est adressé de façon blessante et offensante à son égard, Considérant que Mr PAYET reconnaît avoir commis quelques erreurs malencontreuses sur la feuille de match informatisée,

Considérant que Mr BOULLE est très surpris de l'ampleur des sanctions prises à l'encontre des deux joueurs Matteo PUECH et Pierre OLENDER ainsi qu'à l'encontre de l'éducateur



Arnaud LACUVE, et demande donc une réduction de la sanction envers les deux joueurs et un blanchiment de la sanction de l'educateur,  
Considérant que Mr SILVA RODRIGUES estime que l'arbitre Mr PAYET était réellement menacé, et qu'il aurait pris la même décision que lui de arrêter la rencontre s'il avait été dans sa position d'arbitre,  
Considérant que Mr LACUVE confirme qu'il a eu des gestes susceptibles d'offenser l'arbitre, qu'il trouve toutefois que les décisions de l'arbitre, non appropriées, sont à l'origine de la dégradation du climat de la rencontre qui aurait dû, de son avis se poursuivre jusqu'à son terme, et qu'il n'a jamais eu un comportement excessif à l'encontre de Mr PAYET.

La Commission,

Considérant que les erreurs commises sur la feuille de match informatisée n'avaient pas eu de conséquences sur les sanctions prises,  
Au regard de l'Article 6 intitulé « Comportement grossier/injurieux » du Barème Disciplinaire de l'annexe 2 des Règlements Généraux, confirme la décision prise par la Commission de Discipline à l'encontre du joueur Mattéo PUECH, à savoir une suspension d'une durée de 4 matches fermes,  
Au regard de l'Article 6 intitulé « Comportement grossier/injurieux » du Barème Disciplinaire de l'annexe 2 des Règlements Généraux, et de l'Article 13 intitulé « Acte de brutalité/coup » , Alinéa 13.1, du Barème Disciplinaire de l'annexe 2 des Règlements Généraux, confirme la décision prise par la Commission de Discipline à l'encontre du joueur Pierre OLENDER, à savoir une suspension d'une durée de 4 matches fermes,  
Au regard de l'Article 5 intitulé « Comportement blessant » du Barème Disciplinaire de l'annexe 2 des Règlements Généraux, confirme la décision prise par la Commission de Discipline à l'encontre de l'educateur Arnaud LACUVE, à savoir une suspension d'une durée de 2 matches fermes.  
De plus la Commission tient à préciser qu'au regard des nouveaux barèmes Disciplinaires mis en œuvre dans les Statuts et Règlements 2018-2019, les sanctions prises sont à considérer comme modérées. De plus, le joueur Tristan LEDUC, non concerné par l'Appel aurait dû écoper d'une sanction nettement plus lourde.

L'Entente ES USSAC/US DONZENAC sera débitée de 103,00 " de frais d'Appel.

*Le Président du Bureau d'Appel  
J. ANDRIEU*





## BUREAU C.D.A.

### Réunion du 2 Novembre 2018

**Présents** : Mrs DUPUY Hervé . BROC Jean-Claude . LEMASSON Nicolas.

**Assiste** : Mr BESSE Franck.

\*\*\*\*\*

#### **1/ RESERVES TECHNIQUE :**

##### ***Match Coupe des Communes du 28/10/2018 : ENT. DU PLATEAU / AS MERCOEUR :***

Après étude des pièces au dossier, il n'apparaît aucune réserve sur la feuille de match, qui par ailleurs, est dûment signée. Il s'agit d'une faute d'arbitrage et une réserve technique aurait dû être déposée auprès de l'arbitre au moment du fait contesté.

La Commission considère la réserve irrecevable sur la forme, et ne peut juger sur le fond (cf. Article 146 des R.G. de la FFF).

#### **2/ DESIGNATION AUTOMATIQUE DES ARBITRES :**

Après quelques semaines de fonctionnement, un point est fait sur les désignations automatiques des arbitres.

Quelques paramètres informatiques sont à ajuster.

Pour rappel, les arbitres ont jusqu'à J -16 (jeudi) pour enregistrer leurs indisponibilités sur leur compte FFF.

*Le Président de la CDA  
H. DUPUY*



## COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

### Réunion du 25 Octobre 2018

**Présents** : Mrs ESTEVES Gil - BRANDY Yorick - CHAUZU Daniel - DECHERF Damien - HADDOU Kader - PACHECO Arthur - SALANIE Jean-Michel - TREMOUILLE Serge

**Excusé** : Mr ARTIGUES Jean-Marc

\*\*\*\*\*

#### **Plateaux de Noël et des rois catégorie U7/U9 :**

Confirmation des dates des Plateaux de Noël le Samedi 15 Décembre 2018, et des Plateaux des Rois le Samedi 12 Janvier 2019.

Yorick se charge de répertorier les gymnases disponibles et de les réserver

Pour les plateaux de Noël, chaque petit joueur ou joueuse participant apporte un jouet en bon état ou neuf, ces derniers seront ensuite collectés par les Restos du C%ur qui se chargeront de les distribuer aux enfants concernés.

Journée Rassemblement Carnaval à prévoir à une date restant à déterminer, en intérieur ou extérieur.

#### **Challenge U11 :**

1<sup>er</sup> tour aux dates du 12 et 19/01/2019

2<sup>ème</sup> tour le 26/01/2019

Finale le 09/02/2019 avec 16 équipes

Lieu de finale à déterminer : peut-être à Bugeat

#### **Coupe de la Corrèze U15 :**

Cette compétition se déroulera sur une seule journée au Gymnase de Ussel le 20 Janvier 2019.

#### **Coupe de la Corrèze U17 :**

Cette compétition devait initialement se dérouler le Dimanche 17 Novembre 2018 à Bugeat, elle est déplacée au Dimanche 23 Décembre 2018 à Ussel.

Cette modification a été nécessaire, du fait de la programmation de la Coupe Nouvelle Aquitaine à cette date pour cette catégorie.

Pourront participer les équipes de D1 et D2, soit 15 de possibles au total.

La date limite d'inscription a été fixée au 3 Décembre 2018.

**RAPPEL** : Il sera fait application des Règlements Généraux en vigueur pour le déroulement de cette compétition, le règlement sera envoyé aux clubs participants.

A noter que l'inscription sera gratuite, et qu'il y aura dotation de Tee-shirts pour les deux catégories.

Finale Jeudi de l'Ascension 30 Mai 2019 au Gymnase de Rollinat lors de la journée regroupant l'ensemble des Finales Futsal.



### **Futnet - Catégorie U 15 et U 17 :**

RAPPEL : Les phases Finales se joueront le jour des Finales Coupes de la Corrèze et Leblanc, soit le Dimanche 20 Juin 2019 au stade Alexandre Cueille à Tulle.

Les inscriptions des binômes débuteront courant Décembre, la date exacte sera communiquée ultérieurement aux clubs.

### **Catégorie Féminine :**

#### **Coupe de la Corrèze U14/U17 :**

Les phases qualificatives se dérouleront soit le 19 ou 26 ou 27 Janvier 2019

Finale Jeudi de l'Ascension 30 Mai 2019 au Gymnase de Rollinat lors de la journée regroupant l'ensemble des Finales Futsal.

#### **Coupe de la Corrèze Seniors :**

Attente de réponse des dirigeants du Jzerche afin de savoir si cette journée pourrait se dérouler sur leurs installations.

RAPPEL : Dimanche 13 Janvier 2019 à Ussel . l'idée serait que l'on puisse pérenniser cette compétition chaque année à cet endroit.

Finale Jeudi de l'Ascension 30 Mai 2018 au Gymnase de Rollinat lors de la journée regroupant l'ensemble des Finales Futsal.

### **Championnat Séniors :**

Toujours une volonté à vouloir créer un championnat Sénior Féminin qui débiterait mi-Décembre/début Janvier.

4 équipes minimum nécessaires pour mettre sur pied cette compétition.

Une équipe pour l'instant serait intéressée (USRM) sous réserve de réunir l'effectif suffisant.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des clubs afin de connaître leurs intentions.

Date limite de description : 23 Novembre 2018.

### **Catégorie Masculine Séniors :**

#### **Foot adapté (mixte) :**

Trois rassemblements arrêtés aux dates suivantes :

- Vendredi 11 Janvier 2019
- Découverte Futsal le Jeudi 11 Avril 2019 à Chamberet ou Ste Fortunade
- Une autre date à définir début Juin à un endroit encore à déterminer.

Daniel CHAUZU, référent Foot Diversifié, va solliciter de pouvoir participer à une réunion d'organisation des résidences, afin notamment d'expliquer la volonté du District à vouloir développer et pérenniser les actions en direction de ce public demandeur.

Il portera également à l'attention des organisateurs, l'implication attendue et souhaitée de leur part pour que ces journées soient des réussites totales.

### **Championnat**

RAPPEL : 6 équipes engagées cette saison, (- 2 par rapport à N-1).

**Treignac È Marçillac/Clergoux È Vitrac/Corrèze È O. Maumont È Neuvic Futsal È Eyrein/St Martial.**



A date, 3 matchs en retard, la formation de neuvic est concernée par ces trois matchs et doit faire le forcing afin de pouvoir rattraper ce retard.

L'un de ces matchs légitimement reporté concerne la rencontre contre St Martial/Eyrein, suite au décès brutal de Fernando CARVALHO, joueur, capitaine et dirigeant de ce club, et dont les membres de la Commission tiennent à renouveler à la famille leurs plus sincères condoléances.

Le club de l'USRM (US Riveraine Mansacoise) a sollicité le District pour une éventuelle future inscription la saison prochaine.

Elle envisage pour cette saison de peut-être participer au Challenge Futsal.

#### Coupe de la Corrèze :

RAPPEL : obligatoire pour les équipes engagées en Championnat.

2 Poules de 3 équipes dans des matchs aller/retour.

6 journées au total positionnées de la semaine 45 à la 50.

Aucun report de journée ne sera accepté.

½ Finales croisées (1<sup>er</sup> Poule A contre 2<sup>ème</sup> Poule B, et vice et versa) semaine 51 en une ou deux soirées à Uzerche si possible, sinon sur les installations des clubs qualifiés.

Finale Jeudi de l'Ascension 30 Mai 2018 au Gymnase de Rollinat lors de la journée regroupant l'ensemble des Finales Futsal.

#### Challenge Futsal :

Cette compétition débutera en Janvier 2019, avant la deuxième phase du Championnat.

Les deux Finalistes de la Coupe de la Corrèze ne participent pas.

Tout club peut engager une équipe (frais d'engagement 23 " ).

Une seule équipe par club possible.

4 équipes du championnat déjà engagées (6 de la Coupe de la Corrèze moins les deux Finalistes).

Limitation du nombre d'équipes à 16 au total : l'ordre d'inscription déterminera les 12 autres équipes possibles, au cas où la demande serait supérieure à 12.

Un jeu de maillots offert à chaque Finaliste.

Finale Jeudi de l'Ascension 30 Mai 2019 au Gymnase de Rollinat lors de la journée regroupant l'ensemble des Finales Futsal.

*Le Secrétaire de Séance*  
S. TREMOUILLE

*Le Président de la Commission*  
G. ESTEVES





## FOOT ANIMATION

### PLATEAUX U11

#### PHASE 2 : 5 PLATEAUX (plus Futsal) avec 2 NIVEAUX DE PRATIQUE

#### Dates retenues :

**10/11/2018 - 17/11/2018 - 8/12/2018 È  
15/12/2018 - Janvier : (Futsal) 02/02/2019**

- 1) Temps de JEU total : 50 minutes répartis comme suit :
  - 2 matchs de 25 par équipe pour le plateau de 3
  - 3 matchs de 16 pour les plateaux de 4 ou au pire 4 matchs de 12 pour les plateaux de 5.
- 2) En fonction de cela à vous de définir les rencontres en sachant que les équipes d'un même club ne sont pas obligées de se rencontrer. Vous avez aussi la possibilité de effectuer des matchs de niveau en cas de rencontre entre 2 clubs sur un plateau.
- 3) **TOUS LES ENFANTS DOIVENT JOUER LE MEME TEMPS DE JEU** (si vous voulez les fidéliser au club le plus longtemps possible).
- 4) PHASE 2 =
  - a. **DEFI JONGLE Journées impaires** selon le BASIC fourni en réunion de secteur et vu sur la journée de Rentrée. 3 essais par joueur/ Aucun rattrapage/ s'arrêter à 30 contacts sans rattrapage, départ libre.
  - b. **DEFI CONDUITE Journées paires** selon le BASIC.

#### ATTENTION AU CLIMAT DES RENCONTRES : POSITIF !!!

- *Pour le bien des enfants, mettons les dans les meilleures conditions*
- *Les faire progresser avant de penser au résultat*
- *Zone technique au milieu du terrain pour les éducateurs et spectateurs de l'autre côté.*

**L'équipe soulignée et citée en premier reçoit**

**Prévenir et Communiquer avec les autres collègues éducateurs en cas de souci.**

**Merci pour eux**



**NIVEAU 1**  
**SECTEUR 1 (11 équipes)**

**Équipes** : CA Brignac, O. Larche la Feuillade, ASV Malemort (1), ASV Malemort (2), ESA Brive, AS St Pantaléon (1), AS St Pantaléon (2), Tulle FC, ES Nonards, US Lanteuil/Beynat/St Hilaire, GJ Vergers Foot 19.

Les lieux des plateaux sont faits en fonction des calendriers des autres catégories, des desideratas des clubs et nous avons essayé de contenter tout le monde.

\*certains plateaux peuvent être organisés le matin avec l'accord de l'autre éducateur en fonction de l'occupation de vos terrains

**PREVOIR 6 BALLONS PAR EQUIPE POUR LES DEFIS**

**Plateau 1 : 10/11/2018 Défi Jongle**

- 1) **US Lanteuil/Beynat/St Hilaire** . ASV Malemort (1). Tulle FC. ESA Brive
- 2) **ASV Malemort (2)** . GJ Ent des Vergers Foot 19 . ES Nonards
- 3) **CA Brignac** . AS St Pantaléon (1) - AS St Pantaléon (2) . O. Larche la Feuillade

**Plateau 2 : 17/11/2018 Défi Conduite**

- 1) **ES Nonards** - Tulle FC . ASV Malemort (2) - O. Larche la Feuillade
- 2) **GJ Ent des Vergers Foot 19** - US Lanteuil/St Hilaire/Beynat - AS St Pantaléon (1) - AS St Pantaléon (2)
- 3) **ESA Brive** . ASV Malemort (1) . CA Brignac

**Plateau 3 : 8/12/2018 Défi Jongle**

- 1) **AS St Pantaléon (1) - AS St Pantaléon (2)** . ASV Malemort (1) . ASV Malemort (2)
- 2) **O. Larche la Feuillade** . ES Nonards . CA Brignac . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat
- 3) **Tulle FC** . ESA Brive . GJ Ent des Vergers Foot 19

**Plateau 4 : 15/12/2018 Défi Conduite**

- 1) **ASV Malemort (1)** . GJ Ent des Vergers Foot 19 . CA Brignac
- 2) **US Lanteuil/St Hilaire/Beynat** . AS V Malemort (2) . ESA Brive . O. Larche la Feuillade
- 3) **AS St Pantaléon (1) - AS St Pantaléon (2)** . Tulle FC . ES Nonards

**Plateau 5 : 02/02/2019 Défi Jongle**

- 1) **GJ Ent des Vergers Foot 19** . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat . ES Nonards
- 2) **CA Brignac** . ASV Malemort (2) . Tulle FC . ESA Brive
- 3) **O. Larche la Feuillade** . ASV Malemort (1) . AS St Pantaléon (1) - AS St Pantaléon (2)



**NIVEAU 2**  
**SECTEUR 1 (25 équipes)**

Les lieux des plateaux sont faits en fonction des calendriers des autres catégories, des desideratas des clubs et nous avons essayé de contenter tout le monde.

\*certains plateaux peuvent être organisés le matin avec l'accord de l'autre éducateur en fonction de l'occupation de vos terrains

**ATTENTION : Il est fortement conseillé sur les plateaux de 5 équipes de fonctionner par niveau de pratique**

**PREVOIR 6 BALLONS PAR EQUIPE POUR LES DEFIS**

**Equipes :** AS Ste Fortunade L./Laguenne - AS Ste Fortunade L./Laguenne . ES Ussel . ES Ussel . ES Ussel - CA Meymac. AS Marcillac/Clergoux . AS Marcillac/Clergoux . US St Clément . US St Clément . ES Monédières . ES Monédières . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat . AS Vitrac/Corrèze . ES Nonards . AS Jugeals/Noailles . AS Jugeals/Noailles . A.J.A.X . A.J.A.X . CA Egletons . CA Egletons . Tulle FC . Tulle FC . CA Eygurande . AS Meyssac

**Possibilité de effectuer 2 matchs de NIVEAU si 2 clubs.**  
**PREVOIR 6 BALLONS PAR EQUIPE POUR LES DEFIS**

**Plateau 1 : 10/11/2018 Défi Jongle**

- 1) **Marcillac/Clergoux È AS Marcillac/Clergoux** . AS Vitrac/Corrèze . AS Meyssac
- 2) **AS Jugeals/Noailles È AS Jugeals/Noailles** . A.J.A.X . A.J.A.X
- 3) **ES Monédières È ES Monédières** . CA Egletons . CA Egletons
- 4) **ES Ussel È ES Ussel È ES Ussel** . Tulle FC . Tulle FC
- 5) **CA Meymac** . AS Ste Fortunade/Laguenne . AS Ste Fortunade/Laguenne . CA Eygurande
- 6) **ES Nonards** . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat . US St Clément . US St Clément

**Plateau 2 : 17/11/2018 Défi Conduite**

- 1) **CA Eygurande** . CA Meymac . AS Marcillac/Clergoux . AS Marcillac/Clergoux
- 2) **AS Meyssac** . ES Monédières . ES Monédières . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat
- 3) **AS Ste Fortunade/Laguenne È AS Ste Fortunade/Laguenne** . AS Jugeals/ Noailles . AS Jugeals/Noailles
- 4) **A.J.A.X È A.J.A.X** . ES Ussel . ES Ussel . ES Ussel
- 5) **AS Vitrac/Corrèze** . Tulle FC . Tulle FC . ES Nonards
- 6) **US St Clément È US St Clément** . CA Egletons . CA Egletons



### **Plateau 3 : 8/12/2018 Défi Jongle**

- 1) **US Lanteuil/St Hilaire/Beynat** . CA Eygurande- AS Marcillac/Clergoux - AS Marcillac/Clergoux
- 2) **Tulle FC È Tulle FC** . US St Clément. US St Clément
- 3) **CA Egletons È CA Egletons** . AS Jugeals/Noailles . AS Jugeals/Noailles
- 4) **ES Ussel È ES Ussel È ES Ussel** . AS Ste Fortunade/Laguenne - AS Ste Fortunade/Laguenne
- 5) **ES Monédières È ES Monédières** . A.J.A.X . A.J.A.X
- 6) **CA Meymac** . AS Vitrac/Corrèze . AS Meyssac . ES Nonards

### **Plateau 4 : 15/12/2018 Défi Conduite**

- 1) **AS Marcillac/Clergoux È AS Marcillac/Clergoux** . AS Jugeals/Noailles . AS Jugeals/Noailles
- 2) **CA Eygurande** . ES Monédières . ES Monédières . CA Meymac
- 3) **AS Meyssac** . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat . CA Egletons . CA Egletons
- 4) **ES Nonards** . ES Ussel . ES Ussel . ES Ussel . AS Vitrac/Corrèze
- 5) **AS Ste Fortunade/Laguenne È AS Ste Fortunade/Laguenne** . US St Clément . US St Clément
- 6) **A.J.A.X È A.J.A.X** . Tulle FC . Tulle FC

### **Plateau 5 : 02/02/2019 Défi Jongle**

- 1) **AS Jugeals/Noailles È AS Jugeals/Noailles** . ES Monédières . ES Monédières
- 2) **AS Vitrac/Corrèze** . CA Eygurande . A.J.A.X . A.J.A.X
- 3) **US Lanteuil/St Hilaire/Beynat È ES Ussel** . ES Ussel . ES Ussel . CA Meymac
- 4) **US St Clément È US St Clément** . AS Marcillac/Clergoux . AS Marcillac/Clergoux
- 5) **Tulle FC È Tulle FC** . AS Ste Fortunade/Laguenne . AS Ste Fortunade/Laguenne
- 6) **CA Egletons È CA Egletons** . AS Meyssac . ES Nonards

## **NIVEAU 2** **SECTEUR 2 (26 équipes)**

**Equipes :** O. Larche la Feuillade, CA Brignac, ESA Brive, ESA Brive, GJ Vergers Foot 19, GJ Ent des Vergers Foot 19, AS St Pantaléon, AS St Pantaléon, ES Ussac, ES Ussac, FC Cosnac, FC Cosnac, Ent. du Barreau, O. Maumont, AC Varetz, ESP St Robert, Objat/St Viance, Objat/St Viance, ASPO Brive, ASPO Brive, ASPO Brive, US Donzenac, US Donzenac, SS Ste Féréole, A3VO, A3VO

Les lieux des plateaux sont faits en fonction des calendriers des autres catégories, des desideratas des clubs et nous avons essayé de contenter tout le monde.

\*certains plateaux peuvent être organisés le matin avec l'accord de l'autre éducateur en fonction de l'occupation de vos terrains



## **PREVOIR 6 BALLONS PAR EQUIPE POUR LES DEFIS**

### **Plateau 1 : 10/11/2018 Défi Jongle**

- 1) **Ent. du Barreau** . FC Cosnac . FC Cosnac . O. Maumont
- 2) **AC Varetz** . ESP St Robert . Objat/St Viance . Objat/St Viance . O. Larche la Feuillade
- 3) **ES Ussac È ES Ussac** . ASPO Brive . ASPO Brive . ASPO Brive
- 4) **US Donzenac È US Donzenac** . CA Brignac . SS Ste Féréole
- 5) **GJ Vergers Foot 19 È GJ Vergers Foot 19** . ESA Brive . ESA Brive
- 6) **AS St Pantaléon È AS St Pantaléon** . A3VO . A3VO

### **Plateau 2 : 17/11/2018 Défi Conduite**

- 1) **FC Cosnac È FC Cosnac** . ESA Brive . ESA Brive
- 2) **SS Ste Féréole** . AC Varetz . Ent. Du Barreau . O. Maumont
- 3) **Objat/St Viance È Objat/St Viance** . AS St Pantaléon . AS St Pantaléon
- 4) **ESP St Robert** . GJ Vergers Foot 19 . GJ Vergers Foot 19 . CA Brignac
- 5) **ASPO Brive È ASPO Brive È ASPO Brive** . US Donzenac . US Donzenac
- 6) **A3VO È A3VO** . ES Ussac . ES Ussac . O. Larche la Feuillade

### **Plateau 3 : 8/12/2018 Défi Jongle**

- 1) **ESA Brive È ESA Brive** . Objat/St Viance . Objat/St Viance . SS Ste Féréole
- 2) **ES Ussac È ES Ussac** . ASPO Brive . ASPO Brive
- 3) **CA Brignac** . Varetz AC . A3VO . A3VO
- 4) **GJ Vergers Foot 19 È GJ Vergers Foot 19** . Ent. du Barreau . SS Ste Féréole
- 5) **US Donzenac È US Donzenac** . FC Cosnac . FC Cosnac
- 6) **O. Maumont** . O. Larche la Feuillade . AS St Pantaléon . AS St Pantaléon

### **Plateau 4 : 15/12/2018 Défi Conduite**

- 1) **FC Cosnac - FC Cosnac** . ES Ussac . ES Ussac
- 2) **Objat/Viance È Objat/St Viance** . GJ Vergers Foot 19 . GJ Vergers Foot 19
- 3) **ASPO Brive È ASPO Brive È ASPO Brive** . ESA Brive . ESA Brive
- 4) **O. Larche la Feuillade** . US Donzenac . US Donzenac - O. Maumont
- 5) **A3VO È A3VO** . Ent. du Barreau . CA Brignac
- 6) **ESP St Robert** . AS St Pantaléon . AS St Pantaléon - SS Ste Féréole . Varetz AC

### **Plateau 5 : 02/02/2019 Défi Jongle**

- 1) **ESA Brive È ESA Brive** . AS St Pantaléon . AS St Pantaléon
- 2) **CA Brignac** . FC Cosnac . FC Cosnac . SS Ste Féréole
- 3) **Ent. du Barreau È** Varetz AC . US Donzenac . US Donzenac . O. Larche la Feuillade
- 4) **GJ Vergers Foot 19 È GJ Vergers Foot 19** . ASPO Brive . ASPO Brive . ASPO Brive
- 5) **O. Maumont** . A3VO . A3VO . ESP St Robert
- 6) **Objat/St Viance È Objat/St Viance** . ES Ussac . ES Ussac



# PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MALEMORT





## PARTENAIRES PRIVES



17 Rue Denis Papin . B.P 135  
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex  
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



**A BAIE C. FENETRES**  
**PVC- ALU - BOIS**  
**6 Rue Marcelin ROCHE**  
**19100 BRIVE**  
**Tél:05.55.17.68.57**  
**Fax:05.55.17.69.78**



**SAS ASSIMON TP**



## PARTENAIRES PRIVES



BAR-RESTAURANT  
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES  
TRAITEUR  
**Chez "Gus et Olga"**

3, rue du Tir (face à la Giat)  
19000 TULLE  
**Tél. 05 55 20 26 73**  
Fax : 05 55 20 26 73



**HYUNDAI**  
NEW THINKING.  
NEW POSSIBILITIES.

Garage **POUJET**







## PARTENAIRES PRIVÉS



<p><b>CONTANT</b> ENTREPRISE S.A.S.</p> <p>Z.I. du Verdier</p> <p><b>LUBERSAC</b> ☎ 05.55.73.39.75 Fax 05.55.73.59.77</p>	<p><b>FORAGES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ RECHERCHE D'EAU</li> <li>✓ GÉOTHERMIE</li> <li>✓ DIRIGÉS</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ V.R.D. ADDUCTION EAU POTABLE</li> <li>✓ RÉSEAU ÉLECTRIQUE</li> <li>✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC</li> </ul>
<p>Site : <a href="http://www.contant.fr">www.contant.fr</a> • Email : <a href="mailto:info@contant.fr">info@contant.fr</a></p>	



<p><b>COUVERTURE - ZINGUERIE NEUF - RESTAURATION</b> Ardoises - Tuiles - Lauzes</p> <p><b>Henri LAVEAUX</b></p>	
	<p>"La Vedrenne Haute" 19360 COSNAC Tél. 05 55 23 13 90 Fax 05 55 23 13 06</p>



## PARTENAIRES PRIVÉS



**Intermarché**  
SUPER



**AEL**  
Bureautique  
PARTENAIRE  
**RICOH**  
★★★ EXPERT  
PHOTOCOPIEUR  
MOBILIER bureau  
Papeterie aux entreprises  
05.55.24.04.12  
BRIVE  
ZI MARQUISIE BRIVE



Travaillons ensemble





## PARTENAIRES PRIVES



VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode  
19270 USSAC  
06.50.33.70.42  
m-v-construction@orange.fr

**SARL AMBULANCES USSELLOISES - TAXI PARRAIN**

61, av. Général Leclerc  
19200 USSEL

**Tél. 05 55 72 83 50**

**CARROSSERIE BOURGEADE**

Tél. Fax : 05 55 28 10 71  
argentatcarrosseriebourgeade@orange.fr

Rue P. et M. Curie - 19400 ARGENTAT  
Mécanique - Carrosserie - Peinture - Vente VN et VO



## PARTENAIRES PRIVES

